SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

ORACE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ORACE

Association Loi 1901

Rue Eugène Brémond

49300 CHOLET

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Bernard-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment « Le Semaphore »
16, boulevard Faidherbe
BP 11264
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 64 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 440 000 € - RCS ANGERS B 063 202 827 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 202 827 00070 - APE 6920Z - TVA FR 41 063 202 827

Alliance eurus
Independent Member BKR INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association ORACE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Conventions – comptabilisation des subventions » de l'annexe rappelle les règles de rattachement des subventions. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et sa correcte application.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 6 Avril 2023.

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

SOREX SAS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Benjamin BELLIER
Commissaire aux comptes Associé

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	891	120	771	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				600
	TOTAL (I)	**891**	**120**	**771**	**600**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	37 539	2 900	34 639	106 325
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	188 108		188 108	59 436
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	131 993		131 993	189 999
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 407		1 407	1 831
	TOTAL (II)	**359 047**	**2 900**	**356 147**	**357 592**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**359 938**	**3 020**	**356 918**	**358 192**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				600
	(3) dont à plus d'un an				

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	67 810	(20 921)
	Excédent ou déficit de l'exercice	**108 958**	**88 731**
	Total des fonds propres (situation nette)	**176 768**	**67 810**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**176 768**	**67 810**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 847
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 039	116 177
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	49 133	53 529
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		108 979
	Produits constatés d'avance	2 980	9 850
	Total des dettes	**180 152**	**290 382**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**356 918**	**358 192**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	108 956,33	88 731,38
	(1) Dont à moins d'un an	180 152	288 535
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	93 090	91 907
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	133 053	148 711
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	251 291	177 900
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 300	1 000
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	9	557
	Total des produits d'exploitation	**483 744**	**420 075**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	160 383	184 927
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 093	988
	Salaires et traitements	136 474	103 473
	Charges sociales	42 612	31 516
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 490	1 350
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	566	11
	Total des charges d'exploitation	**343 619**	**322 267**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**140 125**	**97 808**

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**140 125**	**97 808**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	92	77
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**92**	**77**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**92**	**77**
	RESULTAT COURANT avant Impôts	**140 217**	**97 885**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	600	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**600**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(600)**	
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	30 661	9 154
	TOTAL DES PRODUITS	**483 837**	**420 152**
	TOTAL DES CHARGES	**374 880**	**331 421**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**108 956**	**88 731**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature	6 559	
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL	**6 559**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	6 559	
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	**6 559**	